cEntre

centre culturel franco-manitobain

RAPPORT ANNUEL 2001 - 2002

Sommaire

Mot du président et du directeur général 3

Conseil d'administration 5

Planification 5

Présidents du CCFM 5

Membres du personnel régulier 6

Temple de la renommée de la culture 8

Planification stratégique 9

Leadership 10

Projets de prélèvement de fonds 12

Programmation en arts de la scène 13

Programmation «autre» 14

Programmation en arts visuels 15

Activités de programmation en arts visuels 17

Services à la communauté 18

Groupes résidants 20

Responsabilité à l'égard des états financiers 22

États financiers 23

103-00458/

RAPPORT DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2002

*Le Centre culturel franco-manitobain, constitué légalement en 1972, est une société de la couronne de la province du Manitoba dont le mandat est de « **maintenir, d'encourager, de favoriser et de patronner, par tous les moyens possibles, toutes les formes d'activités culturelles de langue française, et de rendre la culture canadienne-française accessible à tous les résidants de la province** » selon la Loi sur le Centre culturel franco-manitobain, le 11 juillet 1972.*

Mot du président et du directeur général

juin 2002

Un regard jeté sur l'année qui vient de s'écouler et nous constatons que ce fut une année à la fois intéressante et enrichissante, à la fois mouvementée et marquée par plusieurs changements. Et c'est avec fierté que nous nous remémorons cette année et pleins d'espoir que nous nous lançons vers l'avenir.

Un nouveau directeur général est arrivé en poste en août 2001. Avec les membres du Conseil d'administration et du personnel cadre, ils ont posé les jalons d'une planification stratégique de cinq ans. C'est un travail qui se poursuivra l'année prochaine. Chose certaine, le Conseil d'administration et les membres du personnel sont enthousiastes face à la nouvelle vision du CCFM :

Le Centre culturel franco-manitobain est un endroit accueillant, actif, attrayant et ouvert, qui reflète aussi bien dans ses activités que dans son apparence son rôle de premier plan comme maison de la culture et carrefour de la vie culturelle et artistique en français au Manitoba.

Quelle belle vision d'avenir! Mais nous ne partons pas à zéro. Mentionnons que le CCFM est un des plus gros, sinon le plus gros centre culturel au Canada. Il est l'envie de bien des gens partout au pays. Il y a là de quoi être fiers! Mais ça ne s'arrête pas là : l'équipe du CCFM veut s'assurer que nous soyons aussi le Centre culturel le plus dynamique et le plus beau. Certes, le travail est déjà bien amorcé.

Accueillant...
Le CCFM c'est une équipe de gens très dynamiques et pleins d'enthousiasme. Certains de nos membres sont en poste depuis plusieurs années, assurant au CCFM une stabilité et une force du passé, élément crucial de tout organisme. L'équipe s'est aussi vu accueillir 5 nouveaux membres : Georges Couture aux services de maintien, Liza Maheu en marketing et aux communications, Fatima El Badri au poste d'adjointe aux finances, Robert Nicolas à la Boutique et Christian Delaquis à la direction générale. Employés chevronnés et en herbe, c'est toute cette équipe de gens qui travaillent d'arrache-pied à rendre le CCFM un endroit accueillant, ouvert, attrayant et actif.

Ouvert...
Le Centre culturel franco-manitobain c'est aussi tout un centre d'activités réalisées par plusieurs groupes qui partagent nos espaces. Ils sont au nombre de dix. Le CCFM reconnaît que la présence de ses groupes résidents contribue de façon importante à en faire le lieu où rayonne la vie culturelle et artistique en français au Manitoba. De plus, le CCFM gère l'Association culturelle franco-manitobaine, une association qui regroupe 20 comités culturels partout en province. Avec le CCFM, ce sont 31 groupes! Trente et un groupes qui assurent la vitalité de la culture en français au Manitoba. Et c'est là une des grandes forces du CCFM, force sur laquelle nous voulons bâtir. Le CCFM : carrefour de cette vie culturelle et artistique en français au Manitoba.

Cette année, le partenariat entre le CCFM et le Cercle Molière s'est intensifié. Appuyé de la direction et du personnel du Centre culturel, le conseil d'administration a travaillé de près avec le Cercle Molière pour qu'un jour bientôt les comédiens de cette troupe renommée se retrouvent de nouveau sur la scène au CCFM.

Et ce « CCFM » appartient à tous les Manitobains et Manitobaines. Pour les gens d'expression française, c'est notre scène, notre galerie, notre expression, notre vitrine. Et pour tous les Manitobains, francophones ou non, c'est l'occasion de découvrir, de goûter, de voir, d'entendre et d'apprécier la vitalité de nos cultures francophones : Canadiens-français, Suisses, Français, Métis, Marocains, Belges, Maliens, Sénégalais, Tunisiens et encore et encore. C'est à nous tous ce Centre culturel.

Attrayant...
Le CCFM a travaillé à revoir ses propres besoins en infrastructure pour rendre l'édifice davantage adapté aux besoins du 21e siècle. Agé de 25 ans, l'édifice du CCFM a également grandement besoin d'un renouveau.

Actif...
Comme le démontre si bien les pages qui suivent, les activités n'ont pas manquées cette année : plus de 100 spectacles en arts de la scène, des manifestations et fêtes populaires, des expositions en arts visuels fort stimulantes, des cours et ateliers et une gamme d'activités communautaires en collaboration avec nos multiples partenaires. Et pour la seconde fois dans son histoire, le CCFM a voulu reconnaître l'importante contribution de gens qui ont contribué à l'essor de la vie culturelle en intronisant trois illustres membres dans son Temple de la Renommée de la culture. Plus de 25 000 personnes ont participé aux activités durant l'année.

Et n'oublions pas nos multiples services à la communauté : le Café Jardin toujours si populaire le midi, la location de salles à divers groupes, le service de traiteur, la Boutique d'art et d'artisanat, la vente de billets et le service d'accueil.

Le CCFM a poursuivi son rôle de leadership au sein de la communauté francophone. Il dirige toujours la Table Arts et culture et représente aussi les intérêts de la grande communauté culturelle auprès de diverses instances communautaires, provincial et national.

Nous voulons remercier les membres du Conseil d'administration pour leur dévouement, leur travail acharné et leur direction. Merci aussi aux membres du personnel qui consacrent leurs énergies à rendre la vision réalité. Merci à nos artistes et nos musiciens qui partagent avec nous leur talent. Et enfin, merci à nos bénévoles, à nos partenaires, à nos commanditaires et à nos bailleurs de fonds pour leur appui.

Le Centre culturel franco-manitobain est au seuil de ses 35 ans. C'est avec beaucoup d'espoir, de confiance et d'intérêt que nous nous lançons vers cette année importante qui assurera que le CCFM soit la Maison de la culture et le carrefour de la vie culturelle et artistique en français au Manitoba.

Le président,

Gilbert Savard

Le directeur général,

Christian Delaquis

Conseil d'administration du 1er avril 2001 au 31 mars 2002

Gilbert Savard, président
Kelley Fry, vice-présidente
Agathe Lacroix, trésorière
Aurèle Foidart (depuis février/02)
Claude Grimard
Émile Dupas (jusqu'à juillet/01)
Gisèle Ayotte
Jolyne Jolicoeur (jusqu'à septembre/01)
Louis St-Cyr (jusqu'à mai /01)
Luc Côté
Murielle Bugera (jusqu'à mai/01)
Paulette Dupont

Planification

Au cours du mandat couvrant la période du 1er avril 2001 au 31 mars 2002, le conseil d'administration a tenu 8 réunions régulières. Les divers comités permanents et spéciaux ont tous également tenu des rencontres durant le même exercice.

Présidents du CCFM

Monsieur le Juge Alfred Monnin	*1972 à 1974*
Docteur Hubert Delaquis	*1974 à 1975*
Père Jean-Paul Aubry	*1975 à 1977*
Monsieur Marcel Champagne	*1977 à 1979*
Maître Michel Monnin	*1979 à 1981*
Monsieur Lucien Loiselle	*1981 à 1983*
Monsieur Bernard Turenne	*1983 à 1984*
Monsieur René Fontaine	*1984 à 1985*
Monsieur Ernest Gautron (par intérim)	*1985 à 1986*
Madame Marcelle Forest	*1986 à 1988*
Monsieur Henri Bouvier	*1989 à 1998*
Monsieur Gérald Duguay	*1998 à 2000*

Membres du personnel (au 31 mars 2002)

NOM	***POSTE***
Christian Delaquis,	*directeur général (depuis août/01)*
Céline Lachance,	*directrice générale adjointe (depuis octobre/01) et directrice des finances et opérations*
Liza Maheu,	*directrice du marketing et des communications et directrice des activités*
Christianne LaBossière,	*adjointe au directeur général*
Aimé Boisjolis,	*technicien*
Anna Cameron,	*réceptionniste*
Anna Diallo,	*réceptionniste*
Alain Laroche,	*concierge*
Andrew Toffen,	*technicien*
Claire Gallant,	*adjointe à la directrice des ventes et restauration*
Colin Mantay,	*technicien*
Céline Miller,	*assistante à la chef cuisinière*
Daniel Perreaux,	*technicien*
Denis Sicotte,	*gérant de maintien*
Ed Lamontagne,	*technicien*
Fatima El Badri,	*adjointe administrative (depuis décembre/01)*
François Gautron,	*vaisselier*
Georges Couture,	*adjoint au gérant de maintien (depuis janvier/01)*
Gertrude Gagné,	*coordonnatrice de la Boutique (jusqu'à mars/02)*
Gilles Noel,	*technicien*
Geneviève Rosset,	*réceptionniste*
Gilles St-Vincent,	*concierge*
Hélène Molin-Gautron,	*serveuse / gérante des salles*
Josée Noel,	*réceptionniste*
Kaleb Elledge,	*vaisselier*
Maurice Bouchard,	*concierge*
Micheline Mulaire,	*directrice de la programmation*

Myriane Ouellette,	*réceptionniste*
Manon Paquin,	*réceptionniste*
Mélanie Quenelle,	*serveuse*
Meghan Stewart,	*technicienne*
Nicole Coulson,	*coordonnatrice des expositions*
Nicole Marion,	*serveuse*
Norma Trudel,	*réceptionniste*
Pauline Schipper,	*serveuse*
Roger Desrochers,	*barman*
Robert Dolinski,	*technicien*
Ronald Lamontagne,	*barman*
Robert Nicolas,	*coordonnateur de la Boutique (depuis mars/02)*
Stéphane Laramée,	*directeur technique*
Sean Thibert,	*barman*
Valérie Chartier,	*serveuse / barman*
Yvette Stevenson,	*chef cuisinière*

Membres du personnel régulier qui ont quitté le CCFM :

Nous tenons à remercier les personnes suivantes pour leur contribution au rayonnement du CCFM :

Alain Boucher,	*directeur général (jusqu'à juin/01)*
Suzanne Nolette,	*directrice du marketing et des communications (jusqu' à juin/01)*
Micheline Arbez,	*directrice des ventes et restauration (jusqu'à février /02)*
Richard Aubinville,	*adjoint au gérant de maintien (jusqu'à novembre/01)*

Temple de la renommée de la culture

Le Centre culturel franco-manitobain a mis sur pied, en 1999, le Temple de la renommée de la culture. Ce projet se veut une reconnaissance des individus qui ont contribué de façon exceptionnelle au développement et au rayonnement des arts et de la culture au Manitoba français. Ces personnes ont consacré une bonne partie de leur vie à leur œuvre. Le CCFM souhaite que le mur du Temple de la renommée de la culture, situé à l'entrée de l'édifice, soit un témoignage de service exemplaire pour les générations à venir.

Lors d'un souper-gala en mai 2001, le CCFM a intronisé dans son Temple trois illustres membres de la communauté :

Gabrielle Roy	*Pour sa contribution exemplaire aux arts et à la culturel et notamment pour son œuvre et le rayonnement de la littérature au Manitoba français, au Canada et à travers le monde.*
Étienne Gaboury	*Pour sa contribution exemplaire aux arts et à la culture et notamment pour son œuvre architecturale au Manitoba français, au Canada et à travers le monde.*
Réal Bérard	*Pour sa contribution exemplaire aux arts et à la culture et notamment en arts visuels au Manitoba français et au Canada.*

Planification stratégique

En novembre 2001, le Conseil d'administration et le personnel-cadre du CCFM ont débuté un exercice de planification stratégique sur cinq ans. Cette planification a été menée par l'expert-conseil, Monsieur Marc Haentjens (Acord Consultants). Une rencontre avec le personnel-cadre et une rencontre avec les membres du conseil d'administration ont dressé un bilan de la situation actuelle et ont révélé les forces et les défis pour le CCFM. Le tout se basait sur des études communautaires menées pour le CCFM, en plus de rencontres informelles avec les membres de la communauté ainsi que des expériences variées de l'équipe.

Le Conseil d'administration a adopté une nouvelle vision quinque..nale :

VISION

Le Centre culturel franco-manitobain est
un endroit accueillant, actif, attrayant et ouvert,
qui reflète aussi bien dans ses activités que dans son apparence
son rôle de premier plan comme maison de la culture
et carrefour de la vie culturelle et artistique en français au Manitoba.

Se basant sur ces discussions et cette nouvelle vision, des axes stratégiques ont été esquissées. Ces axes stratégiques seront à la base des objectifs stratégiques, des résultats visés, des indicateurs de succès, des activités ainsi que de l'échéancier.

L'exercice se terminera en 2002-2003 et formera la base d'une planification annuelle.

Le Centre culturel franco-manitobain préside et est le porte-parole officiel de la Table arts et culture, ainsi mandaté par la communauté franco-manitobaine. Les membres de la Table arts et culture sont tout organisme francophone qui œuvre dans le domaine des arts et de la culture : outre le CCFM, nous comptons Le Cercle Molière, le Festival du Voyageur, l'Alliance chorale, La Chorale des Intrépides, Le 100 Nons, Envol 91, L'Ensemble folklorique de la Rivière Rouge, le service culturel du Collège universitaire de Saint-Boniface, Le Conseil jeunesse provincial, La Division scolaire franco-manitobaine, L'Association culturelle franco-manitobaine et nouvellement cette année, L'Amicale multiculturelle francophone du Manitoba.

Le CCFM a présenté les intérêts de ce groupe auprès des instances suivantes :

- *La Société franco-manitobaine (SFM) et à la réunion communautaire organisée par la SFM*
- *«Arts and Cultural Industries Team»*
- *«Arts Enhancement Initiative»*
- *Conseil consultatif des arts de Winnipeg*
- *Patrimoine canadien*
- *Conseil des arts du Manitoba*

Le groupe travail activement au processus communautaire « Agrandir nos espaces francophones».

En partenariat avec le Cercle Molière, le CCFM a élaboré d'une façon plus détaillée les besoins en infrastructure et financiers qui permettront le retour des productions du Cercle Molière au CCFM. Nous avons revu nos besoins en matière d'infrastructure, principalement à l'entrée du CCFM, au Café-Jardin, à la Terrasse et à la Salle Pauline-Boutal. Après 25 ans d'existence, il est grand temps de renouveler les espaces du CCFM. De plus, certains endroits doivent être adaptés aux besoins du 21e siècle. Prenant aussi en ligne de compte les besoins du Cercle Molière, les deux groupes ont préparé une demande de financement auprès de Patrimoine canadien (programme Espaces culturels) et ont conclu une entente de partenariat.

Le CCFM est aussi le délégué officiel du Manitoba à la Fédération culturelle canadienne-française (FCCF) et a participé aux réunions de ce mouvement national. De plus, le CCFM a été très impliqué dans les préparatifs de l'Assemblée générale annuelle de la FCCF qui aura lieu à Saint-Boniface en juin 2002. C'est d'ailleurs à Saint-Boniface qu'est née la FCCF en 1977. Le CCFM est un de ses membres fondateurs. Nous participons aussi activement au Réseau des organismes culturels (ROC) de la FCCF en présentant les besoins et les intérêts du mouvement culturel au Manitoba et en contribuant nos expertises au développement culturel au Canada. Le CCFM est membre du comité de travail du ROC.

... Leadership

Le CCFM a travaillé étroitement avec le Conseil Jeunesse Provincial (CJP), le Conseil de développement des municipalités bilingues du Manitoba (CDEM) et le Collège de Saint-Boniface au Consortium de la chanson française pour la relance du 100 Nons. Ce dernier, géré par le CJP, est appelé à évoluer à la prochaine étape de sa vie. Nous participons à l'élaboration d'un plan d'action qui guidera le 100 Nons dans les années à venir.

Membre actif du Conseil d'administration de la Société Chant Ouest, le CCFM représente les intérêts des musiciens francophones en aidant à la réalisation du Gala provincial de la chanson ainsi que du gala Chant Ouest. La 13e édition du gala inter-provincial se tiendra à Saint-Boniface en juin 2002.

Le CCFM a aussi participé aux rencontres de Coup de Cœur francophone et de la Bourse Rideau, tenues simultanément à Québec. Nous sommes également membre du comité de sélection pour le Secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes (SAIC) du Gouvernement du Québec pour la région Ontario-Manitoba.

Enfin, avec la mise en œuvre des nouvelles lignes directrices de Patrimoine canadien, le CCFM a revu ses procédures en se basant davantage sur une approche par résultats. Cet exercice se poursuivra en 2002-2003, et s'inscrira dans notre exercice de planification stratégique.

Levée de fonds

Les bingos (Société manitobaine des loteries) : le CCFM a recueilli une part des fonds des loteries en fournissant au-delà de 30 bénévoles pour le fonctionnement de 3 bingos.

Le fonctionnement et la programmation du Centre culturel franco-manitobain ont été assurés grâce à l'aide des institutions suivantes :

- *Ministère de la Culture, du patrimoine et du tourisme (Province du Manitoba)*
- *Patrimoine canadien*
- *Programme de Soutien aux communautés ethnoculturelles (Province du Manitoba)*
- *Développement des ressources humaines Canada*
- *Francofonds*
- *Ministre de l'éducation (Province du Manitoba – Bureau de l'éducation française)*
- *Coup de cœur francophone inc.*
- *Ville de Winnipeg*
- *Corporation de développement économique Riel*
- *Alliance française*
- *Le Secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes (Gouvernement du Québec)*
- *La Bourse Rideau*
- *Fédération culturelle canadienne française*
- *Radio-Canada (Manitoba)*
- *La Société franco-manitobaine*

Nous tenons à remercier tous nos bailleurs de fonds et tous nos commanditaires.

Spectacles, fêtes et autres événements spéciaux

***Le Mârdi Jazz** : Tous les mardi soirs de l'année au Foyer, c'est le rendez-vous hebdomadaire qui met en vedette les meilleurs musiciens de jazz du Manitoba. Durant la saison estivale, les spectacles sont présentés sur la Terrasse Daniel-Lavoie.*

***Le Foyer présente** : Une palette d'artistes francophones, de chansonniers à rockers, était offerte les jeudis et/ou vendredis soirs. Durant la saison estivale, les spectacles étaient présentés sur la Terrasse Daniel-Lavoie.*

***En Éclosion** : Une série de quatre spectacles qui ont eu lieu au Foyer au mois d'octobre, décembre, janvier et mars, en collaboration avec Le 100 Nons et la Société Radio-Canada, CKSB Manitoba. Ce projet, qui permet la découverte de nouveaux talents de la scène musicale franco-manitobaine, rejoint son point culminant au Gala manitobain de la chanson.*

***Les Rendez-vous de la francophonie** : Une soirée-spectacle spéciale à été présentée, dans le cadre de cet événement annuel.*

***Au Foyer à l'occasion du «Festival des écrivains»** : Dans le cadre du Festival international des écrivains de Winnipeg, plusieurs auteurs manitobains, canadiens et de l'étranger présentaient des extraits de leurs oeuvres sur une période de quatre soirs au mois de septembre. Le commanditaire média était : CKSB Radio-Canada.*

Les artistes et les groupes qui se sont présentés sur scène:

Ron Paley
June Harris
Collège Louis-Riel Big Band
Knut Haugsoen Trio
Richard Ruppel
Brian Klowak
Patrick Lussier
Marcel Soulodre
Louisa D'abramo
Jazz Air
Tracy K.
Bandaline
Marie-Josée Clément
Les Petits chanteurs de Granby
Jeff Stafflund
Annette Campagne
Harmonie de l'École de Ste-Agathe
Kraink
Steve Hamilton
Belle Folie
Harmonie de l'École de St-Pierre
Charlotte Hébert
Nadia Gaudet
Dave Wood
Lizanne Lachance
Rouge Bayou
Stefan Bauer
Roger Clavet
Martha Brooks
Zandra
Guy Abraham
Geneviève Toupin
Tony Desmarteau
Gérald Paquin
Caroline Simard
Jeff Presslaff
Walle Larsson
Richard Moody ...

Programmation « autre »

***Coup de cœur francophone** : Un réseau unique de diffusion de la chanson francophone qui est commandité par Radio-Canada Manitoba et Patrimoine canadien. Nous avons eu le plaisir de produire le spectacle de Marie-Jo Thério et Dominique Reynolds, Daniel Boucher et Edouard Lamontagne, ainsi que le groupe Madrigal au mois de novembre.*

***Au Foyer à l'occasion du «Festival du Voyageur»** : Les 8 et 9 février, La Bardasse et du 13 au 16 février, Mario Chenart. Les commanditaires étaient : Radio-Canada Manitoba, Pepsi-Cola Canada Beverages, Labatt Breweries of Canada et Potters Distillers.*

***La Fête du Canada** : (1er juillet) Le Centre culturel franco-manitobain était au cœur des célébrations de la Fête du Canada. Il y avait une foule d'activités pour plaire à toute la famille. Le programme était très varié : spectacles pour enfants et adultes, activités pour enfants, exposition, cantine et plus encore ! Cette fête était organisée en collaboration avec tous les partenaires de la Fête du Canada de la Ville de Winnipeg. Les commanditaires étaient : Patrimoine canadien, La Société franco-manitobaine et le Centre de ressources communautaire, Pepsi-Cola Canada Beverages et World of Water.*

... artistes et groupes qui se sont présentés sur scène:

Paul Lachance
Jay Harrison
CUSB
Brian Ratushniak
The Andrew Frohlich Jazz Trio
Michelle Grégoire
Prudence Johnson
Benoit Morier
La Bardasse
David Hasselfield
Kelly Marcus
Raymi
Marc Delannoy
La LIM
Laurent Roy
Léo Gosselin
Ken Gold
Kevin Torgalson
Lynne Brémault-Parent
Helena Infante
André Clément
Damien Lussier
Edouard Lamontagne
Adèle and Rob Burton
Dixie Deli Band
Drasko Kecman
Mowat, Power, Price
Shaboogaloo
Dominique Reynolds
Gillis and Gatien
Ya Ketchose
Gilles Fournier
Cornelius Bumpus
Batuque Percussion
David La ocque
Mario Chenart
Beni .D. Quintet
Rita Laflèche

Expositions à La Galerie

«Alchimie»
du 19 avril au 27 mai 2001

Collaboration entre
Sheila Jonah, Karen Cornelius,
Agatha Doerksen, Debbie Donaley, Carol Leach:

Ces artistes se rencontrent chaque mois pour partager leurs compétences, leurs techniques et leurs visions artistiques afin de s'épanouir dans leur travail personnel et développer l'esprit de collaboration. L'exposition fut un point culminant de ce cheminement.

Salon Empire du Centre du patrimoine :
du 1 mai 2001 au 31 mai 2002

Une exposition d'estampes qui ont été commandées en 1979 à l'occasion du 20e anniversaire de la Galerie Moos de Toronto. Ces œuvres, récemment données au Centre du patrimoine, font partie de la Collection Bernard-Mulaire.

«Fragments : Une collection de poèmes visuels»
du 15 juin au 3 août 2001

Elaine Rounds

Elaine Rounds s'est d'abord fait connaître par ses tissages, mais c'est en découvrant le collage qu'elle nous offre une riche palette de couleurs et de textures, en autant de bonbons savoureux à l'œil qui provoquent, aiguisent l'éventail de nos sens dans toute sa variété. L'artiste y parvient par l'excès en soi.

«Second regard»
du 23 août au 23 septembre 2001

Denise Parent

Cette exposition de photographies capturées au Canada, au Vanuatu, en Nouvelle Zélande et en Australie met en valeur la simplicité de la beauté qui nous entoure.

«Les mailles du fil»
Du 27 septembre au 4 novembre 2001

Gisèle Ouelette

Native de Moncton au Nouveau-Brunswick, Gisèle Ouellette manie aussi bien la photographie que la peinture. Elle mélange les deux dans un même contexte souvent relié à l'usage d'une grille composée de matériaux multiples. Ainsi, ses images arrivent à construire un réseau de significations ayant souvent l'exploration de symboles choisi comme thème. Ses symboles se reflètent à son enfance, à son vécu ou simplement à son milieu environnant. (dans le cadre du Festival des écrivains)

«Source»
du 8 novembre 2001 au 6 janvier 2002

Gaëtanne Sylvester :

Les rites de naissance comme ils se déroulent dans notre milieu social et leur impacte sur la femme canadienne forment la base des oeuvres en céramique et des estampes qui feront partie de cette exposition.

«David Morrish, Héliogravures 1996-2001»
du 10 janvier au 24 février 2002

David Morrish

L'artiste nous propose trois séries de héliogravures qui présentent une vue satirique sur l'animal dans notre société et notre tendance vers l'anthropomorphisme.

«La politique de ma culture»
du 28 février au 14 avril 2002

Damyèle Arbez-Chaput

Une collection de peintures à l'huile sur toile qui cherche à miroiter la culture d'une jeune artiste franco-manitobaine, oeuvrant à trouver sa place dans le monde francophone et artistique.

Artiste-en-résidence

L'objectif du programme est d'encourager le développement artistique d'un.e artiste de la communauté en lui fournissant un lieu de travail et une reconnaissance publique, tout en ajoutant à la vitalité du Centre culturel franco-manitobain et au milieu artistique.

***Mélanie Rocan**, artiste franco-manitobaine, travaille depuis mai 2001 comme artiste-en-résidence au Centre culturel franco-manitobain. Mélanie est native de La Broquerie et elle est étudiante en Beaux-arts à l'Université du Manitoba. Le thème qu'elle travaille présentement dans ses peintures est celui de la suprématie de l'homme envers l'existence de l'animal et la vie de l'animal comme être subordonné, existant dans un monde controlé par l'homme. Ceci lui mène à mieux comprendre le monde autour d'elle et sa place dans ce monde.*

Ateliers et cours

Denis Gagnon, «Techniques de base de la peinture à l'huile»
du 11 octobre au 6 décembre 2001 (9 semaines – 6 participants)

Collection permanente

Le CCFM gère une collection permanente de 205 œuvres d'art. Cette collection contient des dons d'œuvres reçus au fil des ans ainsi que des œuvres achetés par le CCFM. Dans cette collection, nous comptons plusieurs œuvres dont des collections importantes de Marguerite Taylor, Pauline Boutal et Réal Bérard. Certaines des œuvres se retrouvent sur les murs des bureaux et endroits publics au CCFM. D'autres œuvres sont entreposées dans la voûte du Centre du Patrimoine. Nous avons procédé avec un projet de catalogage de nos œuvres.

Services à la communauté

Le CCFM met à la disposition de la communauté sept (7) salles, d'une capacité de 12 à 560 personnes pour tous les besoins de location.

Location de salles :

	Nombre de Locations	***Type d'activités***
Salle Jean-Paul-Aubry	*181*	*Soirées sociales, mariages, dîners-rencontre, répétitions, prélèvements de fonds, réunions, salon du livre, activités pour enfants et cérémonies religieuses (capacité de 560)*
Salle Pauline-Boutal	*160*	*Pièces de théâtre, spectacles, réunions annuelles, mariages et répétitions (capacité de 307)*
Salle Antoine-Gaborieau	*232*	*Répétitions de musique et de danse, séminaires, réunions, dîners-rencontre, banquets, ateliers (arts visuels, danse, etc.) et salle de rechange ou de réchauffement (capacité de 125)*
Salle de conférence	*198*	*Réunions, salle de rechange, salle de répétition (capacité de 12)*
Salle des artistes	*116*	*Réunions, salle de rechange, salle de répétition, salle d'accueil (capacité de 12)*
Salles de classe	*261*	*Salles de répétition et de réunions (capacité de 30)*
Le Foyer et La Terrasse Daniel-Lavoie	*147*	*Réunions, rassemblements pour des anniversaires de naissance et de mariage, dîners-rencontre, réceptions, séminaires et répétitions (capacité de 120 -Foyer) (capacité de 200 -Terrasse)*

Autres services :

Pourvoyeur

Le CCFM offre le service de traiteur interne et externe pour toutes occasions (conférences, réunions, soirées sociales, banquets, etc.) aux organismes francophones et anglophones. Parmi ces organismes, nous retrouvons la Fédération des caisses populaires, la Caisse populaire de St-Boniface, le CDEM, la SFM, la FAFM et Royal Bank.

Technique

Pour les organismes louant les salles au CCFM, nous offrons un service de besoins techniques. Plusieurs clients réguliers tels que la FAFM, les Contemporary Dancers, plusieurs écoles de danses privées, l'École Holy Cross, l'École Taché, l'École Provencher, l'École Précieux-Sang, l'École Louis Riel ainsi que d'autres écoles appartenant à la DSFM retiennent ces services.

Billetterie

Pour les spectacles à l'interne et l'externe, le CCFM offre un service bilingue de billeterie.
Les organismes suivants retiennent ce service régulièrement :
Le Cercle Molière, la Fédération des aînés franco-manitobains, Le Festival du Voyageur, La Chorale des Intrépides, Alliance Chorale, Le 100 Nons (Gala manitobain de la chansons) et Les Productions Spontanum .

La Boutique

La Boutique a pour but de promouvoir et vendre les œuvres artisanales et artistiques des franco-manitobains et franco-manitobaines. Parmi 64 artistes, nous comptons plusieurs œuvres de Claire Gaboury (poterie), Marcien Lemay (sculptures et peintures encaustiques), Hubert Théroux (reproductions), Denis Gagnon (peintures à l'huile), Claudette Baril (artisanat) ainsi que Cécile Stewart (bijouterie en argent) ainsi que Léonie Coulson (bijouterie de l'Inde).

Groupes résidants

Le Centre culturel franco-manitobain est aussi le lieu de résidence de plusieurs groupes artistiques et culturels. Chacun de ceux-ci contribue activement à la vitalité culturelle de la communauté franco-manitobaine. Ce sont :

***Le Cercle Molière** : Troupe de théâtre professionnel la plus ancienne du Canada avec quatre productions majeures par année, en plus du Festival Théâtre Jeunesse qui suscite la participation annuelle de plusieurs écoles de la province. Le Cercle Molière offre aussi des cours de théâtre aux jeunes de 7 ans et plus. Le Théâtre du Grand Cercle présente des productions pour jeune public dans la salle Pauline-Boutal et en tournée dans les écoles. Téléphone : 233-8053*

***L'Ensemble folklorique de la Rivière-Rouge** : Fondée en 1947, l'Ensemble folklorique de la Rivière-Rouge a voulu dès le début assurer la promotion du folklore canadien-français par la danse, le chant, la musique et les pièces théâtrales. Avec les années, il a évolué et s'est développé pour vous offrir aujourd'hui des spectacles et tournées, une programmation scolaire et l'École folklorique. Téléphone : 233-7440*

***Alliance Chorale Manitoba** : Fédération provinciale qui regroupe les chorales francophones (jeunes et adultes) de la province. Téléphone : 233-7423*

***La Chorale des Intrépides** : Être membre de la Chorale des Intrépides, c'est un moyen d'exprimer notre amour pour la musique. C'est la joie de chanter et de promouvoir le chant choral, une partie intégrante de notre culture et de notre patrimoine que nous cherchons à préserver. Téléphone : 233-7423*

***Le 100 NONS Inc.** : Groupe de formation en musique et chansons francophones qui encourage les jeunes Franco-Manitobains à se produire sur scène, assurant ainsi une formation aux jeunes artistes en voie de développement. Téléphone : 237-8947*

***La Radio communautaire du Manitoba inc. (Envol 91,1 FM)** : Première radio communautaire francophone dans l'Ouest canadien a débuté sa programmation sur les ondes en octobre 1991. Téléphone : 233-4243.*

***La Société des communications du Manitoba Inc** : Société dont le mandat consiste à promouvoir les communications audios et visuelles en français au Manitoba. Téléphone : 233-8972*

***Francofonds Inc** : Créé en 1978, Francofonds a été constitué par la volonté de la population franco-manitobaine de donner un avenir à sa jeunesse et à ses organismes. C'est la fondation communautaire des francophones du Manitoba. Téléphone : 237-5852*

***La Société historique** : La Société historique de Saint-Boniface a été fondée en 1902. Son mandat est de conserver et de promouvoir le patrimoine francophone et métis de l'Ouest canadien et plus particulièrement au Manitoba. Depuis 1998, la SHSB gère le Centre du patrimoine, un édifice attenant au CCFM construit spécifiquement pour la conservation d'archives.*
Téléphone : 233-4888

***Éditions du Blé :** Les Éditions du Blé sont une entreprise sans but lucratif, fondée en 1974 à Saint-Boniface au Manitoba afin de publier en français des auteurs de la région et des textes de portée générale qui touchent à l'Ouest canadien. La maison a publié près de 130 titres depuis sa fondation, dont plus de 80 sont toujours au catalogue. Téléphone : 237-8200*

Groupe géré

***L'Association culturelle franco-manitobaine** : L'ACFM a pour but de promouvoir le développement culturel en français par l'entremise d'une vingtaine de comités culturels des régions rurales. Téléphone : 233-8972*

Comités culturels :

Comité culturel de Brandon (Franc-Ouest)
Comité culturel de La Broquerie
Comité culturel de Laurier
Comité culturel de Lorette
Comité culturel de Notre-Dame-de-Lourdes
Comité culturel d'Otterburne
Comité culturel de Saint-Adolphe
Comité culturel de Sainte-Agathe
Comité culturel de Sainte-Anne-des-Chênes
Comité culturel de Saint-Claude
Comité culturel de Saint-Eustache
Comité culturel de Sainte-Geneviève
Comité culturel de Saint-Georges (Châteauguay)
Comité culturel de Saint-Jean-Baptiste
Comité culturel de Saint-Lazare
Comité culturel de Saint-Léon
Comité culturel de Saint-Malo
Comité culturel de Saint-Pierre-Jolys
Comité culturel de Somerset
Comité culturel de Sainte-Rose-du-Lac

Responsabilité de la direction à l'égard des états financiers

juin 2002

La responsabilité des états financiers et de tous les autres renseignements présentés dans ce rapport annuel relève de la direction du Centre. Les états financiers ont été préparés par la direction conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada et ils ont été approuvés par le conseil d'administration.

La préparation de l'information financière fait partie intégrante des responsabilités générales incombant à la direction dans le cadre des activités permanentes du Centre. Tous les membres du personnel du Centre sont tenus d'observer les politiques du Centre. La direction maintient un système de contrôles comptables internes de façon à s'assurer que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

Le comité de finances passe en revue les états financiers annuels et en recommande l'adoption au conseil d'administration. En outre, le comité de finances rencontre périodiquement les dirigeants du Centre et les vérificateurs externes et rend compte de ces entretiens au conseil d'administration.

Le bureau du vérificateur provincial fourni une vérification indépendante des états financiers. Leur vérification est préparée selon les principes comptables généralement reconnus du Canada qui comprend certaines procédures et mesures leur permettant d'analyser l'intégrité des états financiers préparés par la direction. Les vérificateurs rencontrent le comité de finances pour discuter des résultats de leur travail de vérification, de leur opinion à l'égard des contrôles comptables internes et de la qualité de la communication de l'information financière.

Le directeur général, *La directrice des finances (par intérim),*

Christian Delaquis *Rose Marie Fiola*

CENTRE CULTUREL FRANCO-MANITOBAIN

États financiers

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2002

Table des matières

Rapport des vérificateurs 24

États financiers

État de la situation financière 25

État des résultats et de l'évolution des soldes de fonds 26

État des flux de trésorerie 27

Notes afférentes aux états financiers 28

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR
Annexe de divulgation de la rémunération

Destinataires : Assemblée législative du Manitoba
Commission du Centre culturel franco-manitobain

Nous avons vérifié l'annexe de divulgation de la rémunération du Centre culturel franco-Manitobain pour l'exercice clos le 31 décembre 2001 et préparé conformément à l'article 2 de la *Loi sur la divulgation de la rémunération dans le secteur public*. La direction du Centre est responsable de cette information financière. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur cette information financière à partir de notre vérification.

Nous avons effectué notre vérification selon des normes de vérification généralement acceptées au Canada. Ces normes exigent de notre part de prévoir et d'effectuer une vérification pour obtenir une assurance raisonnable que l'information financière ne contient aucune inexactitude importante. Une vérification comprend l'examen, par sondage, des preuves à l'appui des montants et des divulgations contenus dans l'information financière. Une vérification comprend également l'évaluation des normes comptables utilisées et des prévisions importantes faites par la direction, de même que l'évaluation de la présentation générale de l'information financière.

Selon nous, cette annexe présente fidèlement, dans tous les aspects importants, les paiements de rémunération versés par le Centre culturel franco-manitobain pendant l'exercice clos le 31 décembre 2001, conformément aux dispositions de la *Loi sur la divulgation de la rémunération dans le secteur public*.

Bureau du vérificateur général

Winnipeg (Manitoba)
Le 27 mai 2002

CENTRE CULTUREL FRANCO-MANITOBAIN
État de la situation financière

Au 31 mars	2002	2001
	$	$
Actif		
Actif à court terme		
Encaisse	45 806	91 661
Subventions à recevoir	59 805	55 829
Comptes à recevoir	68 299	55 682
Inventaires	39 333	32 050
Frais payés à l'avance	18 608	16 421
	231 851	251 643
Actif à long terme		
Comptes à recevoir – Province du Manitoba (note 8)	31 3	31 300
Comptes à recevoir – Province du Manitoba (note 9)	25 8	25 891
Immobilisations (note 3)	84 3	115 874
	141 5	173 065
	373 3	424 708
Passif et soldes de fonds		
Passif à court terme		
Comptes à payer et dépenses courues	90 165	138 528
Revenus reportés (note 4)	38 288	21 567
Dépôts pour loyers et dommages	19 406	14 323
Obligation locative – tranche courante (note 10)	13 512	13 512
	161 371	187 930
Passif à long terme		
Indemnités de cessation d'emploi (note 8)	21 474	28 978
Apports reportés afférents aux immobilisations (note 5)	67 295	75 335
Obligation locative (note 10)	13 513	27 027
	102 282	131 340
	263 653	319 270
Soldes de fonds		
Non grevés d'affectations		
Administration générale	(5 885)	34 682
Programmes culturels	115 594	70 756
	109 709	105 438
	373 362	424 708

Approuvé au nom du conseil d'administration :

_____ Administrateur

_____ Administrateur

Les notes afférentes font partie intégrale de ces états financiers.

CENTRE CULTUREL FRANCO-MANITOBAIN
États des résultats et de l'évolution des soldes de fonds

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2002

	Administration générale	Programmes culturels	Capitaux	Prélèvements	Total 2002	Total 2001
	$	$	$	$	$	$
Revenus						
Subventions						
Gouvernement du Manitoba	311 100	28 722	77 724	-	417 546	461 859
Gouvernement du Canada	-	166 832	-	-	166 832	171 667
Subventions diverses	12 500	23 850	-	-	36 350	11 500
Bingos	-	-	-	8 000	8 000	16 500
Café Jardin	328 084	-	-	-	328 084	373 124
Frais d'admission	-	24 031	-	-	24 031	18 069
Location des salles et des bureaux (note 11)	132 181	-	-	-	132 181	140 073
Frais d'administration	-	7 279	-	-	7 279	7 316
Services techniques	33 931	-	-	-	33 931	36 414
Ventes de fournitures de bureau	6 623	500	-	-	7 123	8 722
Commissions	17 772	571	-	-	18 343	15 254
Intérêts	1 070	-	-	-	1 070	8 036
Publicité	-	3 681	-	-	3 681	1 428
Commandites et dons	619	10 183	-	-	10 802	4 534
Divers (note 13)	63 200	525	-	1 344	65 069	61 145
	907 080	266 174	77 724	9 344	1 260 322	1 335 641
Dépenses						
Opérations (note 6)	667 252	229 182	-	-	896 434	883 992
Café Jardin	274 754	-	-	-	274 754	286 312
Réparations (note 7)	-	-	44 206	-	44 206	90 088
Planification stratégique	5 641	-	-	-	5 641	
Amortissement	-	-	31 554	-	31 554	34 757
Intérêt sur obligation locative	-	-	1 964	-	1 964	1 964
Prélèvements						
Bingos	-	-	-	154	154	1 696
Parasols	-	-	-	1 344	1 344	1 669
	947 647	229 182	77 724	1 498	1 256 051	1 300 478
Excédent des revenus (dépenses)	(40 567)	36 992	-	7 846	4 271	35 163
Soldes de fonds, au début de l'exercice	34 682	70 756	-	-	105 438	70 275
Transferts interfonds	-	7 846	-	(7 846)	-	-
Soldes de fonds, à la fin de l'exercice	(5 885)	115 594	-	-	109 709	105 438

Les notes afférentes font partie intégrale de ces états financiers.

CENTRE CULTUREL FRANCO-MANITOBAIN
État des flux de trésorerie

Pour l'exercice terminé le 31 mars	2002	2001
	$	$
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation		
Excédent des revenus sur les dépenses	4 2	35 1
Amortissement des immobilisations	31 5	34 7
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations	(18 0	(21 2
Augmentation (diminution) des indemnités de cessation d'emploi	(7 5	3 4
Variations nettes des éléments hors caisse du fonds de roulement		
Subventions à recevoir	(3 9	5 1
Comptes à recevoir	(12 6	(2 3
Inventaires	(7 2	(2 6
Frais payés à l'avance	(2 1	(5 8
Comptes à payer et dépenses courues	(48 3	59 0
Revenus reportés	16 7	(3 9
Dépôts pour loyers et dommages	5 0	(9 2
Rentrées (sorties) de fonds nettes des activités d'exploitation	(42 3	92 2
Flux de trésorerie liés aux activités de financement et d'investissement		
Acquisition d'immobilisations	-	(3 2
Apports reportés afférents aux immobilisations	10 0	3 2
Obligation locative	(13 5	(13 5
Rentrées de fonds nettes des activités de financement et d'investissement	(3 5	(13 5
Augmentation (diminution) nette de l'encaisse	(45 8	78 7
Encaisse, au début de l'exercice	91 6	12 9
Encaisse, à la fin de l'exercice	45 8	91 6

Les notes afférentes font partie intégrale de ces états financiers.

Au 31 mars 2002

1. Renseignements généraux

Le Centre culturel franco-manitobain a été constitué en corporation en vertu du chapitre C45 des lois de la province du Manitoba. La corporation a pour objectifs de maintenir, d'encourager, de stimuler et de parrainer, par tous les moyens que ce soit, les activités culturelles qui se déroulent en français, ainsi que de faire connaître la culture canadienne-française à tous les habitants de la province.

2. Principes comptables

(a) Immobilisations

Les immobilisations acquises sont comptabilisées au coût d'achat et amorties selon la méthode dégressive aux taux suivants :

Équipement technique	20 %
Équipement informatique (achat avant l'an 2001)	30 %
Équipement de cuisine	20 %
Enregistreuses	20 %
Ameublements	20 %
Système de sécurité	20 %

L'équipement informatique acquise durant l'an 2001 au coût d'achat de 79 052 $ est amorti selon la méthode linéaire sur une période de quatre ans.

(b) Utilisation de l'édifice

L'utilisation de l'édifice est comptabilisée tel que décrit à la note 11.

(c) Constatation des revenus

Les subventions reçues pour les programmes ou projets spécifiques sont inscrites comme revenus dans la mesure où les dépenses correspondantes ont été engagées. Le solde est reporté aux années futures comme revenus reportés sur l'état de la situation financière. Les soldes reçus non grevés d'affectations sont inscrits comme revenus lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir.

(d) Soldes de fonds

Les ressources financières de la corporation sont affectées aux quatre fonds correspondant aux activités et aux objectifs de la corporation comme suit :

Fonds non grevés d'affectations

Administration générale – Le fonds d'administration générale comptabilise les opérations liées notamment à l'entretien des installations, au fonctionnement général de la corporation et du Café Jardin.

Programmes culturels – Le fonds de programmes culturels comptabilise les opérations liées notamment à la mise en œuvre des activités culturelles mentionnées dans les objectifs de la corporation. Annuellement, la corporation détermine la valeur des locaux utilisés pour la programmation culturelle selon les taux normalement chargés aux autres locataires. Cette somme est chargée au fonds programmes culturels. (voir note 6) (12 787 $ en 2001).

Au 31 mars 2002

2. **Principes comptables (suivi)**

Fonds d'affectations

Capitaux – Le fonds capital, d'affectations externes, comptabilise les réparations majeures liées aux opérations de la bâtisse ainsi que l'amortissement des immobilisations.

Prélèvements – Le fonds de prélèvements comptabilise les opérations liées notamment aux campagnes de financement. Le solde de fonds doit être utilisé pour subventionner des activités culturelles. Ce transfert de solde de fonds est inclus dans les transferts interfonds.

(e) **Inventaires**

Les inventaires sont évalués au plus bas coût déterminé par la méthode de l'épuisement successif et de la valeur de réalisation nette.

3. **Immobilisations**

	2002		2001	
	Coût	Amortissement Cumulé	Coût	Amortissement Cumulé
	$	$	$	$
Équipement technique	111 190	87 735	111 190	81 871
Équipement informatique	113 439	70 603	113 439	49 421
Équipement de cuisine	18 771	11 729	18 771	9 968
Enregistreuses	5 200	4 245	5 200	4 006
Ameublements	3 000	1 968	3 000	1 710
Système de sécurité	17 580	8 580	17 580	6 330
	269 180	184 860	269 180	153 306
Valeur comptable nette		84 320		115 874

4. **Revenus reportés**

Les revenus reportés comprennent les fractions des fonds reçus au cours de l'exercice considéré et destiné à couvrir les charges de fonctionnement de l'exercice subséquent. Les variations survenues au titre des revenus reportés sont les suivantes :

	2002	2001
	$	$
Solde, au début de l'exercice	21 5	25 4
Montants reçus durant l'exercice	67 7	93 2
Montants constatés aux revenus durant l'exercice		
Administration générale	(6 8	(7 1
Réparations capitales	(44 2	(90 0
Solde, à la fin de l'exercice	38 2	21 5

Au 31 mars 2002

5. Apports reportés afférents aux immobilisations

Les apports reportés présentés comprennent les fractions non amorties des subventions reçues ayant servi à l'acquisition des immobilisations et qui serviront à l'acquisition des immobilisations.

	2002	2001
	$	$
Fractions non amorties des subventions reçues pour achat d'immobilisations	57 2	75 3
Subvention pour achat de tracteur	10 0	-
Solde, à la fin de l'exercice	67 2	75 3

L'évolution des apports reportés afférents aux immobilisations est comme suit :

	2002	2001
	$	$
Solde, au début de l'exercice	75 3	93 2
Subventions reçues durant l'exercice	10 0	3 2
Montants amortis dans les résultats	(18 0	(21 2
Solde, à la fin de l'exercice	67 2	75 3

6. Dépenses des fonds d'administration générale et programmes culturels

	Administration générale	Programmes culturels	2002 Total	2001 Total
	$	$	$	$
Salaires et bénéfices (note 13)	414 6	98 6	513 3	492 8
Contrats d'emplois	40 0	81 8	121 9	124 1
Régime de rentes	8 1	584	8 7	11 3
Services publics (note 13)	101 8	-	101 8	103 9
Location et entretien d'équipement	34 0	3 1	37 1	30 7
Dépenses de bureau	14 9	5 0	20 0	22 4
Loyer et locations de salles internes	(14 3	14 3	-	-
Achat d'équipement	498	-	498	235
Matériel	24 7	(2 5	22 1	27 5
Réunions et déplacements	6 7	5 9	12 6	9 5
Publicité et relations publiques	8 6	19 5	28 2	34 4
Frais professionnels	10 7	-	10 7	9 0
Assurances et permis	9 9	1 5	11 4	11 0
Formation	15	65	80	353
Créances irrécouvrables	222	-	222	471
Frais bancaires et d'intérêts	6 2	-	6 2	4 6
Divers	168	777	945	1 1
	667 2	229 1	896 4	883 9

Au 31 mars 2002

7. Réparations

	2002	2001
	$	$
Tables et chaises	-	193
Équipement technique	49	80
Divers	11	84
Réparations du toit	324	710
Aménagements de paysage	36	712
Informatique	266	-
Système de sécurité	-	16
Peinture et décor	18	-
	442	900

8. Indemnités de cessation d'emploi

Depuis le 1er avril 1998, la corporation inscrit une estimation des obligations des indemnités de cessation d'emploi accumulées pour ses employés. Le montant de ces obligations estimées est calculé en utilisant la méthode de calcul établie par le gouvernement du Manitoba.

L'indemnité de cessation d'emploi, à la date de retraite de l'employé, sera établie en multipliant le nombre d'années de service éligible de l'employé (jusqu'à un maximum de 23 années) par le salaire hebdomadaire de l'employé à la date de la retraite. Pour être éligible, l'employé devra avoir acquis un minimum de neuf années de service et l'employé devra prendre sa retraite de la corporation.

La province du Manitoba a accepté la responsabilité pour les bénéfices d'indemnité de licenciement accrus des employés de la corporation jusqu'au 31 mars 1998. Donc, la corporation a inscrit, en date du 1er avril 1998, un compte à recevoir de 31 300 $ au nom de la province du Manitoba, soit un montant égal à la valeur estimée de l'obligation des indemnités de cessation d'emploi au 31 mars 1998.

Ce compte à recevoir de la province du Manitoba ne comprend aucune condition de paiement et le montant de ce recevable demeurera donc fixé à 31 300 $.

9. Dépenses courues pour indemnité de vacances

Depuis le 31 mars 1995, la corporation inscrit une estimation des dépenses courues pour indemnité de vacances accumulées pour ses employés. Le montant de ces obligations estimées est calculé en utilisant les vacances éligibles au 31 mars.

La province du Manitoba a accepté la responsabilité pour les indemnités de vacances des employés de la corporation jusqu'au 31 mars 1995. Donc, la corporation a inscrit, en date du 1er avril 1995, un compte à recevoir de 25 891 $ au nom de la province du Manitoba, soit un montant égal à la valeur estimée de l'obligation des indemnités de vacances au 31 mars 1995.

Ce compte à recevoir de la province du Manitoba ne comprend aucune condition de paiement et le montant de ce recevable demeurera donc fixé à 25 891 $.

Au 31 mars 2002

10. Obligation locative

La cédule suivante représente les paiements minimaux exigibles en vertu d'un bail pour le loyer d'équipement informatique. Le bail prend échéance en mars 2004.

	$
2003	15 477
2004	15 477
Total des paiements minimaux exigibles	30 954
Moins frais d'intérêt	3 929
Valeur actualisée des paiements minimaux exigibles	27 025
Moins tranche courante incluse dans le passif à court terme	13 512
Obligation locative	13 513

11. Utilisation de l'édifice

L'édifice utilisé par la corporation appartient à la Province du Manitoba qui ne demande pas de loyer à la corporation. Celle-ci doit prendre en charge tous les frais d'exploitation et d'entretien, à l'exception de l'assurance responsabilité civile souscrite par la Province.

La corporation demande un loyer à tous les organismes qui se servent de ses locaux. Ces revenus sont retenus par la corporation et inclus comme revenus au fonds d'administration générale afin de limiter au minimum l'apport de la Province.

12. Instruments financiers

Les instruments financiers de la corporation comprennent l'encaisse, les subventions à recevoir, les comptes à recevoir, les comptes à payer et les dépenses courues. C'est l'avis de la direction que la corporation n'est pas exposée d'une façon significative au risque d'intérêt, d'échange ou de crédit survenant de ces instruments financiers.

13. Centre du Patrimoine

La construction du Centre du patrimoine a été financée par les gouvernements du Canada et du Manitoba. Le Centre appartient à la Province du Manitoba. Le Centre est opéré par La Société Historique de Saint-Boniface.

La Centre culturel franco-manitobain (CCFM) paie les dépenses de services publics et de maintien pour le Centre du patrimoine. Ces dépenses sont présentées comme dépenses de services publics et de salaires et bénéfices (note 6). Le CCFM est remboursé pour les services publics et de maintien utilisé par la SHSB. Ces remboursements sont inclus dans divers revenus et se chiffrent à 52 307 $ en 2002 (49 643 $ en 2001).